

1 **[VERSION PROVISOIRE] Programme de rétablissement pour la sauterelle de**
2 **Davis (*Atlanticus davisii*) en Ontario**

3
4 Ce document constitue le programme de rétablissement pour la sauterelle de Davis,
5 une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

6
7 **La disponibilité**

8
9 Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the
10 *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement
11 671/92 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir
12 de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

13
14 Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

15
16 **Le résumé du programme de rétablissement**

17
18 La sauterelle de Davis fait partie de la famille des tettigoniidés (ordre des orthoptères).
19 Elle ne vole pas et ne migre pas. Les adultes sont bruns et gris et mesurent de 20 à
20 25 mm de long environ. Ils présentent un pronotum (une structure sculptée en forme de
21 bouclier) sur le dessus et les côtés du thorax. Les femelles ont un long ovipositeur en
22 forme de glaive tandis que les mâles ont deux courts appendices (les cerci) à
23 l'extrémité de l'abdomen. La nymphe ressemble à l'adulte, mais en plus petit.

24 La biologie et l'histoire naturelle de la sauterelle de Davis n'ont pas fait l'objet d'études
25 particulières, mais on sait qu'il s'agit d'un insecte à métamorphose incomplète, qui
26 produit une génération par an. La biologie d'espèces étroitement apparentées permet
27 de déduire qu'elle hiberne probablement au stade d'œuf, éclot ensuite sous forme de
28 nymphe au printemps avant de devenir adulte au début de l'été et de mourir plus tard
29 dans l'année, sans avoir hiverné. En Ontario, des nymphes ont été observées de la
30 mi-mai au début juillet et les adultes sont actifs de juillet à septembre.

31 Les adultes et les nymphes sont omnivores et se nourrissent d'autres insectes,
32 notamment de cadavres, et de végétaux. L'espèce est très active du crépuscule jusqu'à
33 peu après minuit. Pendant cette période d'activité, les mâles adultes annoncent leur
34 présence aux femelles des alentours par un chant silencieux, mais distinct (stridulation),
35 qu'ils produisent en frottant leurs ailes l'une contre l'autre.

36 L'aire de répartition mondiale de la sauterelle de Davis se situe dans l'est de l'Amérique
37 du Nord, son aire de répartition principale se trouvant au sud des Grands Lacs et
38 s'étendant de l'Iowa jusqu'au Vermont vers l'est, jusqu'à la Caroline du Nord vers le sud
39 et jusqu'à l'Arkansas à l'ouest. Au Canada, la sauterelle de Davis n'est présente que
40 dans une petite zone au nord du lac Érié, dans le sud de l'Ontario, où l'on compte
41 six sous-populations existantes.

42 Au Canada, la sauterelle de Davis est présente dans des vestiges de forêts de chênes,
43 des savanes de chênes et des terrains sableux dénudés, et occupe cet habitat tout au

44 long de son cycle annuel. Les principales caractéristiques de l'habitat jugées
45 importantes pour l'espèce sont les sols sablonneux bien drainés, la litière de feuilles
46 sèches, les arbustes bas ou les gaules, et l'ensoleillement au niveau du sol. Les
47 capacités de dispersion de la sauterelle de Davis sont inconnues, mais la découverte
48 récente (2021) de nouveaux sites dans des habitats restaurés semble indiquer que la
49 colonisation de nouvelles zones est possible sous réserve de connectivité de l'habitat.

50 La sauterelle de Davis est actuellement inscrite comme espèce menacée sur la Liste
51 des espèces en péril en Ontario (Liste des EEPEO). La menace la plus répandue et la
52 plus persistante pour la sauterelle de Davis (et ses habitats rares en général) est la
53 modification des écosystèmes associée à la suppression des incendies et à l'échec de
54 la régénération des chênes, ce qui entraîne la fermeture du couvert végétal ou des
55 changements dans la structure de la végétation. Les autres menaces identifiées sont
56 les espèces envahissantes, les activités récréatives (par exemple, le VTT), le
57 développement industriel et commercial et le boisement.

58 Le but recommandé pour ce qui est du rétablissement à long terme de la sauterelle de
59 Davis est d'assurer la persistance et la viabilité des sous-populations et d'atténuer les
60 menaces qui pèsent sur l'espèce et son habitat en Ontario. Pour atteindre ce but, les
61 objectifs de rétablissement et de protection suivants sont recommandés :

- 62 1. Maintenir et améliorer l'habitat existant et atténuer les menaces dans les sites
63 occupés.
- 64 2. Entreprendre des recherches pour combler les lacunes dans les connaissances
65 relatives à la biologie de l'espèce, aux besoins et à la disponibilité de l'habitat, à
66 l'abondance et à la répartition de la population ainsi qu'aux menaces en Ontario.
- 67 3. Créer de nouveaux habitats appropriés en mettant l'accent sur l'élargissement de
68 la connectivité de l'habitat et de la taille globale des parcelles d'habitat.
- 69 4. Accroître la sensibilisation à l'égard de la sauterelle de Davis et de son habitat
70 ainsi que leur protection.
- 71 5. Lorsque cela est approprié et réalisable, gérer les sous-populations par
72 l'augmentation, la réintroduction ou la colonisation assistée d'habitats appropriés
73 précédemment inoccupés.

74
75 Il est recommandé que la zone à considérer dans l'élaboration d'un règlement sur
76 l'habitat de la sauterelle de Davis englobe tous les écosystèmes où la présence de
77 l'espèce est connue ainsi que les écosystèmes contigus appropriés dans un rayon de
78 170 m (en se fondant sur les capacités de dispersion déduites). Les attributs
79 biophysiques de ces habitats sont les suivants :

- 80 • les communautés végétales de la classification écologique des terrains boisés
81 constitués d'herbes hautes (p. ex., TPW1), des savanes d'herbes hautes (TPS1)
82 et des terrains sableux dénudés (SB) sur des sols sablonneux bien drainés;
- 83 • la présence d'arbustes ou de gaules à faible croissance et de litière de feuilles
84 sèches dans les zones ouvertes ou à proximité de celles-ci;
- 85 • les lisières de forêt, les ouvertures forestières et les bords des sentiers et des
86 routes d'accès, qui permettent à la lumière de pénétrer jusqu'au sol.

87

88 Des perturbations périodiques sont nécessaires pour créer ou préserver ces habitats et
89 doivent être prises en compte (c.-à-d. en autorisant des activités comme les brûlages
90 dirigés et le fauchage) lors de l'évaluation des activités permises dans l'habitat de la
91 sauterelle de Davis.

92

93

94